

# Tarifs 2022-2023

Quotient familial	Mercredis		Vacances scolaires
	Demi-journée Repas inclus	Journée Repas inclus	Journée d'accueil de loisirs ou de stage Repas inclus
0 – 306	1,20 €	1,94 €	1,94 €
307 - 399	1,94 €	3,01 €	3,01 €
400 - 499	2,58 €	3,74 €	3,74 €
500 - 599	4,05 €	5,31 €	5,31 €
600 - 699	4,37 €	5,85 €	5,85 €
700 - 799	4,78 €	6,92 €	6,92 €
800 - 999	4,90 €	7,98 €	7,98 €
1000 – 1499	5,85 €	10,11 €	10,11 €
1500 - 1999	6,11 €	10,90 €	10,90 €
2000 et +	6,38 €	11,70 €	11,70 €
Hors Angers < ou = à 600	7 €	10 €	10 €
Hors Angers > à 600	7,46 €	13,83 €	13,83 €

En cas d'allergie alimentaire, constatée par un Protocole d'accueil individualisé (PAI), impliquant la fourniture d'un panier repas par la famille, un abattement de 10 % est appliqué.

## Annulation

**Passé le délai d'annulation (voir p.6), l'absence devra être justifiée** (certificat médical, bulletin d'hospitalisation de l'enfant ou arrêt de travail des parents) **dans un délai de 3 jours ouvrés.**

Pour transmettre votre justificatif, rendez-vous en ligne sur votre Espace parents ou en guichet, au Point info famille (hôtel de ville) et relais-mairies de quartier, ou par courrier à Mairie d'Angers - Direction Education BP 80011 - 49020 Angers Cedex 02.

**Pour lutter contre l'absentéisme (qui prive certains enfants d'une place) et le gaspillage alimentaire, toute annulation hors délai ou absence non justifiée sera facturée 6 €, plus le coût de la prestation.**

**Tout retard constaté à la fin du service (après 18h30) sera facturé 6 €.**